

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - Rue de la Barre à DIGOIN, sous la présidence de Monsieur G  rald GORDAT suivant la convocation en date du 23 juin 2026.

D  LIB  RATION N   DEL2026_083 - FINANCES APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : D  CHETS M  NAGERS, SPANC, G  MAPI, OFFICE DE TOURISME, MAISON DE SANT  , ZAC DES M  RIERS ET LIGERVAL

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institu   une exp  rimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est d  roul  e de l'exercice budg  taire 2021    l'exercice budg  taire 2023. Cette exp  rimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'exp  rimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 g  n  ralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La Communaut   de Communes Le Grand Charolais a souhait   mettre en place le compte financier unique (CFU) sur les comptes 2024 du budget principal et ses budgets annexes suivants : D  chets m  nagers, SPANC, G  MAPI, Maison de sant  , Port de plaisance, Zac des M  riers, Ligerval et Office de tourisme.

Le CFU est un document commun    l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les m  mes fonctions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue l'arr  t   des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code g  n  ral des collectivit  s territoriales (CGCT).

Le CFU donne une information financi  re plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion :

- Il rationalise et modernise l'information budg  taire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Il apporte une information enrichie gr  ce au rapprochement, au sein du CFU, de donn  es d'ex  cution budg  taire et d'informations patrimoniales, qui se compl  tent pour mieux appr  cier la situation financi  re du budget concern  ,
- Il simplifie les proc  dures dans une d  marche de d  mat  rialisation de l'ensemble des documents budg  taires (Budget Primitif, Budget Suppl  mentaire, D  cision Modificative et Compte Administratif).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifi   entre les services de la collectivit   et ceux du comptable public (dans le respect de leurs pr  rogatives respectives) qui pourra servir, si n  cessaire, de levier    la fiabilisation de la qualit   des comptes.

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui g  n  ralise le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu la délibération n°DEL2025_103 relative à la dissolution du budget annexe Port de plaisance au 30 novembre 2025,

Vu la délibération DEL2026_017 du 5 février 2026 relative à l'approbation du CFU 2025 du budget annexe Port de plaisance,

Vu la note de présentation des CFU 2025 jointe en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 18 mai 2026,

Considérant la consultation de la Conférence des maires en date du 27 mai 2026,

Considérant que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes suivants :Déchets ménagers, SPANC, GEMAPI, Maison de santé, Zac des Mûriers, Ligerval et Office de tourisme,

Etant précisé que le président, Gérald GORDAT, s'est retiré au moment du vote,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'élire M. André ACCARY, président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

- D'adopter les comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2025 du budget principal et ses budgets annexes :Déchets ménagers, SPANC, GEMAPI, Maison de santé, Zac des Mûriers, Ligerval et Office de tourisme.

Ces CFU 2025 font ressortir les résultats suivants :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

BUDGET PRINCIPAL	CUMULE FIN 2024	AFFECTATION INV 2025 (art. 1068)	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EX 2025	RESULTAT CUMULE FIN 2025
INVESTISSEMENT	6 510 369,98		5 733 484,56	4 545 302,03	-1 188 182,53	5 322 187,45
FONCTIONNEMENT	5 794 633,66	1 300 000,00	26 516 752,35	28 731 950,67	2 215 198,32	6 666 904,32
Budget principal	5 794 633,66	1 300 000,00	26 516 752,35	28 731 950,67	2 215 198,32	6 709 831,98
Intégration résultats 2025 Port de plaisance						-42 927,66
	12 305 003,64				1 027 015,79	11 989 091,77

DECHETS MENAGERS	CUMULE FIN 2024	AFFECTATION INV 2025 (art. 1068)	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EX 2025	RESULTAT CUMULE FIN 2025
INVESTISSEMENT	338 531,88		544 093,80	416 887,57	-127 206,23	211 325,65
FONCTIONNEMENT	975 839,92		6 205 041,97	6 924 089,32	719 047,35	1 694 887,27
	1 314 371,80				591 841,12	1 906 212,92

SPANC	CUMULE FIN 2024	AFFECTATION INV 2025 (art. 1068)	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EX 2025	RESULTAT CUMULE FIN 2025
INVESTISSEMENT	48 143,63	0,00	174,04	3 368,76	3 194,72	51 338,35
FONCTIONNEMENT	87 200,93	0,00	191 465,44	241 341,14	49 875,70	137 076,63
	135 344,56				53 070,42	188 414,98

GEMAPI	CUMULE FIN 2024	AFFECTATION INV 2025 (art. 1068)	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EX 2025	RESULTAT CUMULE FIN 2025
INVESTISSEMENT	-7 612,84		10 692,00	11 784,34	1 092,34	-6 520,50
FONCTIONNEMENT	53 340,87	7 612,84	161 567,63	181 856,56	20 288,93	66 016,96
	45 728,03				21 381,27	59 496,46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

OFFICE TOURISME	CUMULE FIN 2024	AFFECTATION INV 2025 (art. 1068)	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EX 2025	RESULTAT CUMULE FIN 2025
FONCTIONNEMENT	40 879,77		252 591,98	252 613,26	21,28	40 901,05
	40 879,77				21,28	40 901,05

PORT DE PLAISANCE	CUMULE FIN 2024	AFFECTATION INV 2025 (art. 1068)	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EX 2025	RESULTAT CUMULE FIN 2025
FONCTIONNEMENT	780,72		64 749,14	21 040,76	-43 708,38	-42 927,66
	780,72				-43 708,38	-42 927,66

MAISON DE SANTE	CUMULE FIN 2024	AFFECTATION INV 2025 (art. 1068)	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EX 2025	RESULTAT CUMULE FIN 2025
INVESTISSEMENT	-15 344,71		34 292,57	41 241,56	6 948,99	-8 395,72
FONCTIONNEMENT	26 865,38	15 345,00	59 002,10	60 075,15	1 073,05	12 593,43
	11 520,67				8 022,04	4 197,71

ZAC DES MURIERS	CUMULE FIN 2024	AFFECTATION INV 2025 (art. 1068)	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EX 2025	RESULTAT CUMULE FIN 2025
INVESTISSEMENT	43 467,00		60 155,92	66 061,55	5 905,63	49 372,63
FONCTIONNEMENT	27 530,62	0,00	136 382,44	136 459,39	76,95	27 607,57
	70 997,62				5 982,58	76 980,20

LIGERVAL	CUMULE FIN 2024	AFFECTATION INV 2025 (art. 1068)	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EX 2025	RESULTAT CUMULE FIN 2025
INVESTISSEMENT	0,00		3 372 600,31	3 781 625,95	409 025,64	409 025,64
FONCTIONNEMENT	0,00		3 969 414,47	3 969 414,47	0,00	0,00
	0,00				409 025,64	409 025,64

D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 72	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 62	Votants : 71

Délégués Communautaires Présents :

Valérie MANIAS, Jean-Marc DESSERT, Gérard AUPOIL, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Nathalie COQUELIN, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Michel ROSSAT, Thierry VUILLEMIN, Georges BORDAT, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, Elodie MATHIEU, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Martine COURNIER, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Jean-François CARMIER, Philip GUYOT DE CAILA, Xavier FORET, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Patrick PAGES, Marc DEROO, Didier ROUX, ERIC BOURDAIS, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON

Délégués ayant donné pouvoir :

Guillaume CHAUVEAU à Cédric FRADET, Emmanuel REY à Xavier FORET, Annie BOISSARD à André ACCARY, Fabienne MARGIELA à Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT à Michel TRAVELY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Ouaffa VASSE à Myriam PEJOUX, Martine CARNOT FOURNIER à Philip GUYOT DE CAILA, Richard PERRIER à ERIC BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Gérald GORDAT

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais